

Garanties - Rameurs Concept2

Rameurs Concept2

Garantie de Satisfaction & Période d'essai de 30 jours

Nous sommes assurés des performances et des qualités de votre Rameur Concept2. Si toutefois dans la période de 30 jours après réception de votre Rameur Concept2 vous n'étiez pas satisfait pour une quelconque raison, vous pouvez nous le retourner pour en obtenir le remplacement ou le remboursement, les frais de retour étant à votre charge. Avant de nous réexpédier votre Rameur Concept2, vous devez appeler au préalable notre Service Client au 01 46 49 10 80 pour obtenir un accord de retour et des instructions concernant le transport. Après réception de votre Rameur réexpédié, INCEPT procédera rapidement au remboursement de son prix d'achat (à l'exclusion des frais de réexpédition et, le cas échéant, des frais de dédouanement).

Garanties Limitée à 5 ans : Pièces du châssis en métal (acier)

INCEPT remplacera ou réparera, à sa discrétion, toute pièce du bâti en métal, listée ci-dessous, qui connaît une défaillance matérielle ou de fabrication pendant une période de cinq ans à partir de la date d'achat de votre Rameur Concept2. Cette garantie est intégralement transférable à chaque propriétaire ultérieur de votre Rameur pendant la période définie selon les termes de la garantie, si vous décidez de le vendre ou de le céder à un tiers. Toutefois, cette garantie ne couvre pas les dommages infligés aux finitions de votre appareil, les dégâts résultants d'une négligence, d'une mauvaise utilisation, ou d'un manquement aux exigences d'entretien du Rameur (consultez le Manuel d'Utilisation du Rameur). Conformément aux dispositions prévues à l'[article L211-11 du Code de la consommation](#), les frais de réparation et/ou de remplacement de toute pièce défectueuse et, s'il y a lieu, vos éventuels frais de retour du rameur seront pris en charge par INCEPT.

La garantie de cinq ans s'applique aux pièces suivantes :

- Assemblage du pied arrière
- Support de siège
- Support de planche de pieds
- Fixations de guide-chaîne
- Pieds avant (longs et courts)
- Roulements et l'axe du volant d'inertie
- Couvercle du volant d'inertie (incluant les carters intérieurs et extérieurs, et le capteur de performance)
- monorail (excepté la piste en acier inoxydable)
- pièces du monorail et supports
- bras de la poutre métallique
- bras de support du moniteur
- barre de pieds avant (excepté les roulettes)
- toutes les vis et boulons

Dans l'hypothèse où vous décidez de fixer votre (vos) rameur(s) au sol, vous pouvez fixer le pied arrière ou le pied avant mais pas les deux. Si les deux pieds des rameurs sont fixés au sol, la garantie ne marchera pas en cas de casse de châssis.

Garanties Limitée à 2 ans : Toutes les pièces

INCEPT remplacera ou réparera, à sa discrétion, toute pièce (excepté les piles du moniteur) qui connaît une défaillance pour une quelconque raison pendant une période de deux ans à partir de la date d'achat de votre Rameur. Qu'elles soient défectueuses ou tout simplement usées, toutes les pièces de votre appareil (excepté les piles du moniteur) sont couvertes pendant les deux premières années. Cette garantie est intégralement transférable à chaque propriétaire ultérieur de votre Rameur pendant la période définie selon les termes de la garantie, si vous décidez de le vendre ou de le céder à un tiers. Toutefois, cette garantie ne couvre pas les dommages infligés aux finitions de votre appareil, les dégâts résultants d'une négligence, d'une mauvaise utilisation, ou d'un manquement aux exigences d'entretien du Rameur (consultez le Manuel d'Utilisation du Rameur). Conformément aux dispositions prévues à l'[article L211-09, L211-10 et L211-11 du Code de la consommation](#), les frais de réparation et/ou de remplacement de toute pièce défectueuse seront pris en charge par INCEPT.

Rappel des exigences d'entretien des Rameurs Concept2 (modèles D, E et Dynamique)

Pour que la garantie soit maintenue, le consommateur doit fournir ou avoir fourni l'entretien suivant de son matériel :

- a. **Nettoyer et lubrifier la chaîne :**
la chaîne doit être nettoyée et lubrifiée au moins toutes les 50 heures d'utilisation. Si le Rameur Concept2 est utilisé en institution, la chaîne doit alors être nettoyée et lubrifiée au moins une fois par semaine.
- b. **Il est interdit de démonter le moniteur de performances :** Toute tentative de démontage de l'ordinateur de bord annulera la garantie en ce qui concerne ces composants.
- c. **Performance des rouleaux de siège :** le monorail doit être propre pour que les rouleaux du siège soient couverts par cette garantie. **Veillez noter que les rouleaux de siège sont considérés comme étant des articles du rameur Concept2 sujets à usure normale.** Un nettoyage quotidien du monorail, comme il l'est recommandé dans le chapitre sur l'entretien du Manuel d'Utilisation du Rameur, réduira l'usure des rouleaux du siège.